

Charte de la coureuse / du coureur

38ème CORRIDA de Château-Gontier - Dimanche 28 Décembre 2025

La Corrida de Château-Gontier est organisée le dimanche 28 décembre 2025 dans les rues de la ville par l'UPAC Château-Gontier, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Préambule

J'ai bien compris qu'en m'inscrivant à la Corrida de Château-Gontier, je participe à un évènement qui se veut au cœur des préoccupations des citoyens de la Terre en ayant le souci de préserver le vivant.

J'adhère donc aux valeurs « écoresponsable » défendues par les organisateurs, rédigée dans la présente charte. En proposant cette charte, nous ne voulons rien imposer à personne, mais essayer d'avancer ensemble pour un monde vivable où le sport pourra garder toute sa place.

Article 1 : Respecter la nature

En ville, la nature est limitée, pour autant des plantes sont à respecter en ville et au jardin du Bout du Monde (zone d'échauffement).

Article 2 : Gérer ses déchets

La Corrida s'est donné un dicton : « plus de lien, moins de bien » et un principe celui des 4R de la démarche « zéro déchet » :

- Refuser (si on n'en a pas besoin on ne prend pas).
- Réduire (si une chose nous suffit, on n'en achète pas deux / même si promo).
- Réutiliser pour ne pas piocher de nouveau dans les ressources de la planète.
- Recycler (si on n'a pas pu faire autrement).

Nous vous invitons à limiter les déchets lors de votre participation à la Corrida, mais aussi suivre les consignes de tri pour les déchets que vous n'aurez pu éviter, ne jeter aucun déchet (prévoir de les rapporter) ... et le top étant d'accepter en toute simplicité de ramasser un déchet que l'on n'a pas jeté.

Article 3 : Valeurs du sport

La Corrida se veut être porteuse des valeurs du sport : respect de l'adversaire, s'encourager, effort adapté à chacun, solidarité, pas de dopage ou autre triche, etc

Ainsi chacun s'engage à porter assistance si besoin sans contrepartie, à courir loyalement et dans la bonne humeur. Courir pour le plaisir quel que soit son niveau et ainsi mieux accepter la suppression de « cadeaux » non indispensables comme le tee-shirt.

Article 4 : Mobilité éco responsable et empreinte carbone

Nous vous incitons à covoiturer au maximum. Chacun cherchera à faire des voitures « pleines » ou à venir à pied ou à vélo pour les plus proches, à récupérer son dossard en limitant les kms.

Nous vous invitons à avoir ce souci dans votre quotidien sportif et non sportif.

Article 5 : Le numérique éco responsable

Ce qui compte donc c'est la sobriété (papier ou numérique). Les datas center qui nous donnent accès au numérique sont très énergivores.

Eco-gestes numériques possibles : consulter le site Corrida pour son inscription (avoir tous les éléments pour s'inscrire en une fois), ne pas multiplier les courriels (ne pas « répondre à tous » quand ce n'est pas indispensable), limiter les envois de vidéo et de photo, supprimer les courriels du serveur au fur et à mesure en gardant si besoin ces fichiers sur son ordinateur.

Article 6 : Respecter la règle et les autres

Le non-respect de l'esprit « Corrida » et du règlement peut amener, conseils, remarques et dans l'extrême, l'exclusion par le directeur de l'épreuve ou le juge arbitre.

Règlement de la Corrida 2025

1. Lieu et Date

Le Dimanche 28 Décembre 2025 à Château-Gontier (53).

Départ du 10 km : en face du N°33 de l'avenue Victor Hugo (ligne blanche).

Arrivée : contre-allée des Promenades, avenue Carnot, en face la Salle des Fêtes (ligne blanche).

Départ du 5KM : en face du N°33 de l'avenue Victor Hugo (ligne blanche)

Arrivée : contre-allée des Promenades, avenue Carnot, en face la Salle des Fêtes (ligne blanche).

2. Epreuves

La course de 10 km est mesurée IAAF et est qualificative pour les Championnats de France.

3 SAS de départ :

- SAS Elite : ouvert aux athlètes ayant une performance officielle datant de moins d'un an, de moins de 33'30"
- SAS Préférentiel : ouvert aux athlètes ayant une performance officielle datant de moins d'un an, entre 33'30" et 37', ou de moins de 42'30 pour les femmes
- SAS grand public : ouvert à tous les autres sportifs

Le 5 km individuel : parcours non mesuré officiellement, Il n'officialise aucun record et n'est pas qualificatif pour quelque championnat que ce soit. C'est une course ouverte au cadet et plus.

Possibilité d'accueillir sur le 10 kms et 5 kms 5 poussettes sportives ou joëlettes maximum par course avec des participants de plus de 15 ans en situation de handicap. Le ou les accompagnants ainsi que l'athlète qui est poussé doivent tous s'inscrire et donc avoir un dossard chacun.

3. Catégories pour le 10 km et le 5kms

Cadets (2009-2010), juniors (2007-2008), espoirs (2004 à 2006), seniors (1992 à 2003), masters (1991 et avant). Femmes, Hommes. Fournir une autorisation parentale pour les personnes mineures lors de l'inscription. Licenciés, et non licenciés.

4. -Droits d'engagement pour le 10 km

- Licenciés "Club FFA" : 12 €.

- Autres licenciés (FFA loisirs, licenciés autres fédérations sportives que FFA, non licenciés) : 15 €.

- Frais Njuko : 1.25€

Si désistement avec justificatif, un remboursement pourra être effectué avec 3 € de retenu.

Aucun remboursement après le mercredi 17 Décembre à 15h30 (car les frais de votre participation sont déjà engagés (puce, dossard, ...)).

4-B- Droits d'engagement pour le 5 kms

- Licenciés FFA : 8€

-Non licenciés FFA : 10 €

- Frais Njuko : 1.25€

Si désistement avec justificatif, un remboursement pourra être effectué avec 3 € de retenu.

Aucun remboursement après le mercredi 17 Décembre à 15h30 (car les frais de votre participation sont déjà engagés (puce, dossard, ...)).

5. Exigence médicale

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, "La participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- **MAJEURS non licenciés ou non concernés par le paragraphe ci-dessus** : D'un Parcours Prévention Santé (PPS) d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 3 mois à la date de la compétition,

ou de sa copie. Ce PPS doit être effectué via la plateforme dédiée à son utilisation. Cet outil remplace le certificat médical sur l'ensemble des courses.

- **MINEURS non licenciés ou non concernés par les paragraphes précédents** : la réglementation n'a pas été modifiée, soit présentation d'une licence valide ou l'attestation du questionnaire santé.

Pour plus d'informations, voir le site : [Parcours Prévention Santé : La nouvelle porte d'entrée aux compétitions running | Fédération Française d'Athlétisme](#)

→Aucun autre document ne peut être accepté.

6. Comment s'inscrire

Par Internet via le site « Njuko » et via le site « UPAC » à partir du 22 Octobre 2025 dans la limite des 2000 premières inscriptions valides pour le 10 kms. et 500 premières inscriptions pour le 5 kms Préparer les documents demandés (licence, PPS, pièce d'identité).

Note importante : Si les conditions atmosphériques sont vraiment très-très mauvaises (par exemple, en cas de tempête de neige avec épais brouillard), consulter le site Internet de l'UPAC pour l'annonce éventuelle d'une annulation.

Note importante : Assurance complémentaire individuelle à la charge du coureur.

7. Remise des dossards

- A la Salle des Fêtes, Avenue Carnot à Château-Gontier, le Dimanche 28 Décembre à partir de 9h30 à 14h30
IMPORTANT : Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité et/ou de la licence.
Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course.

8. Horaires

- 14h : 5 Kms

- 15h15: Course longue : 10 km (exactement).

- 16H15 : Remise des récompenses pour le 10 km » à la Salle des Fêtes (Primes, Coupes, Tirage au sort des dossards) Présence obligatoire des gagnants pour les récompenses.

9. Récompenses

Des coupes, primes et lots pour les premiers :

- 10km :

- Coupes (H et F) : 6 premiers (scratch), + 1^{er} Se, 1^{er} M0, 1^{er} M1-2, 1^{er} M3-4,, 1^{er} cadet, 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{ère} équipe hommes et 1^{ère} équipe femmes (classement sur 3 coureurs).
- Primes femmes et hommes sur 10 km : 200 €, 170 €, 140 €, 120 €, 90 €, 60€.
- Challenge District : Une coupe à l'association ou au quartier ayant le plus grand nombre de participants sur l'ensemble des courses.
- Challenge Bernard Genest : Une coupe au club "FFA 53" ayant le plus grand nombre de participants.
- Challenge Hervé Penven : Une coupe au club "FFA Hors 53" ayant le plus grand nombre de participants.
- Challenge Inter-Entreprise : Une coupe "Crédit Mutuel" à l'entreprise ayant le plus grand nombre de participants.

- 5km :

- Coupes (H et F) : 3 premiers (scratch)

Présence obligatoire des gagnants lors du tirage au sort des bons d'achats.

10. Chronométrage

Chronométrage "à puce" pour le 10km et le 5 Kms. Les "puces" seront fixées sur le dossard.

11. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec

le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et pourra engager des poursuites

12. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- a) Jury : Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors- stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.
- b) Aide aux concurrents et suiveurs : Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative. Cette manifestation pedestre est interdite à tout engin à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.
- c) Bâtons Selon le règlement de l'épreuve, le port des bâtons n'est pas autorisé.
- d) Limites horaires Le temps maximum alloué pour la course du 5km est de 1h00 et pour la course de 10km est de 1h30.
- e) En cas d'abandon, merci de vous signaler auprès d'un bénévole de l'organisation le plus proche.

13. Sécurité et soins

- Voies utilisées : La compétition se déroule sur des voies sans circulation.
- Sécurité des concurrents : Afin d'assurer la sécurité de tous les coureurs, un service de secours sera présent le jour de la course
- Entraide entre concurrents : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

14. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

15. Assurances :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance numéro 4121633J souscrite auprès de MAIF par l'AIAC. De plus, les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels durant la manifestation

16. Rappel

- Le dossard doit être devant et visible durant la totalité de la course. Tout coureur sans dossard sera exclu du départ de la course ou pendant la course (course labellisée).
- Interdiction de courir avec un animal (danger).
- Interdiction de courir avec des écouteurs

Approbation du présent règlement

Tous les concurrents de la corrida de Château-Gontier s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de valider leur inscription, dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.